

Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE
Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 18 MAI 2022

**08- Objet : TABLEAU DES EMPLOIS MISE A JOUR- CREATION ET/OU SUPPRESSION D'EMPLOIS
N° Ordre : DE-060-2022**

Rapporteur : Jacques Lambert, Vice-Président en charge des ressources humaines, de l'administration générale et président de la CAO/CDSP

Nomenclature : 4 1.3 : création ou suppression d'emplois

L'an deux mille vingt-deux, le 18 mai à 19h, le Conseil de la Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes d'Espiens, après convocation du 11 mai 2022, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (41) :

Andiran : M. Lionel LABARTHE

Barbaste : Mme Valérie TONIN

Bruch : M. Alain LORENZELLI

Buzet-sur-Baïse : M. Jean-Louis MOLINIE

Calignac : M. Alban CASSAGNABERE

Espiens : M. Serge LARROCHE

Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS

Fioux : M. Joël AREVALLILO

Francescas : Mme Paulette LABORDE

Lamontjoie : M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Jacques ECHEVERRIA

Lasserre : M. Serge PERES

Lavardac : Mme Isabelle SALIS et MM Ludovic BIASOTTO et Sébastien CRUSSIÈRE

Le Fréchou : M. André APPARITIO

Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET

Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE

Mézin : Mme Dominique BOTTEON et MM Jacques LAMBERT et Jean-Michel MANABERA

Moncaut : -

Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL

Montgaillard-en-Albret : -

Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT

Montesquieu : M. Alain POLO

Nérac : Mmes Laurence BERTHOUMIEU, Edith BUSQUET, Evelyne CASEROTTO, Stéphanie GARBAY et MM. Serge ARNAUNE, Hugues DAVID, Patrice DUFAU, Marc GELLY, Nicolas LACOMBE

Pompiey : M. Jean-Pierre SUAREZ

Poudenas : -

Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE

Saint Pé Saint Simon : M. Michel SABATHIER

Saint-Vincent-de-Lamontjoie : M. Daniel AIRODO

Sainte-Maure-de-Peyriac : -

Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON

Thouars-sur-Garonne : M. Christophe BESSIERES, suppléant

Vianne : Mme Laurence BENLLOCH

Xaintrailles : Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (8) :

Moncaut : M. Francis MALISANI à M. Nicolas CHOISNEL

Montgaillard-en-Albret : M. Henri de COLOMBEL à M. Alain LORENZELLI

Nérac : Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, Mme Mélanie SERRES-SOLANO à M. Nicolas LACOMBE, M. Frédéric SANCHEZ à M. Marc GELLY, M. Patrick GOLFIER à M. Hugues DAVID,

Poudenas : M. Jean de NADAILLAC à M. Jacques ECHEVERRIA

Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LINOSSIER à M. Jacques LAMBERT

Membre absent excusé (3) :

Buzet-sur-Baïse : Mme Patricia CHENUIL

Lavardac : M. Georges BARBARA

Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI, suppléé par M. Christophe BESSIERES

Membre absent non excusé (1) :

Barbaste : M. Michel DAUNES

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice : 52

Présents : 41

Votants : 49

Absents : 12

- Dont « pour » : 49

- Dont suppléé : 1

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 8

- Dont abstention : 0

Le Président rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, **les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.**

Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services et de modifier le tableau des emplois pour permettre des modifications de durée de l'emploi, des avancements de grade, des promotions internes, etc.

En cas de suppression d'emplois ou de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

La délibération doit préciser :

- Le(s) grade(s) correspondant(s) à l'emploi créé,
- Le motif invoqué, la nature des fonctions, le niveau de recrutement et de rémunération de l'emploi créé, s'il s'agit d'un emploi de contractuel créé en application de l'article 3-3 de la loi précitée, *(lorsqu'il n'existe pas de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'exercer les fonctions (3-3 1°), lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services justifient le recours à un agent contractuel de droit public (3-3 2°), dans les communes ou groupements de communes de moins de 1 000 habitants pour tous les emplois (3-3 3°), dans les communes ou groupements de communes d'au moins 1 000 habitants pour les emplois à temps non complet d'une durée hebdomadaire inférieure à 17 heures 30 (3-3 4°), pour les emplois dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autre autorité territoriale dans les communes de moins de 2 000 habitants ou groupements de communes de moins de 10 000 habitants (3-3 5°),*

Vu la délibération n°DE-005-2022 du 2 février 2022 portant modification du tableau des emplois,

Vu l'avis favorable préalable du Comité Technique en date du 5 mai 2022,

Vu la présentation réalisée en commission administration générale/RH le 16 mai 2022,

Considérant la fin de détachement et la réintégration dans la collectivité d'origine de la Directrice Financière, et son remplacement par le recrutement par voie de mutation d'un fonctionnaire titulaire, il convient de supprimer l'emploi de Directrice des affaires financières sur le grade d'attaché principal, et d'ajouter un emploi pourvu sur le même emploi mais sur le grade d'attaché territorial, dans le tableau des titulaires,

Considérant la nécessité de remplacer la responsable du Service Habitat, en disponibilité pour convenances personnelles à compter du 16 mai 2022, il convient de créer 1 emploi en catégorie A et B dans le tableau des titulaires et dans le tableau des contractuels, dans l'attente du choix d'un candidat lors d'une prochaine commission de recrutement,

Considérant le départ en retraite d'un agent affecté au secrétariat général, et son remplacement par un contrat de droit privé, il convient de supprimer son emploi dans le tableau des titulaires,

Considérant le départ d'un agent au service action sociale, par voie de mutation au grade d'adjoint administratif, il convient de supprimer l'emploi pourvu dans le grade des titulaires,

Considérant l'entière satisfaction donnée par un agent sur l'emploi d'Animateur numérique EFS Conseiller socio-administratif, dont le contrat doit être renouvelé et qui du fait de ses missions relève de la catégorie B, il convient de supprimer son emploi actuel sur le grade d'adjoint administratif et d'en créer un sur le grade de rédacteur territorial,

Considérant l'entière satisfaction donnée par 2 agents recrutés sur des contrats d'accompagnement dans l'emploi de droit privé, dont la durée des services sera de 1 an en juin et juillet, il convient dans le cadre du renouvellement de leur contrat en qualité de contractuel de droit public, d'ajouter 2 emplois pourvus au grade d'adjoint technique dans le tableau des contractuels, et de maintenir les 2 emplois aidés dans le tableau des contractuels de droit privé dans l'effectif budgétaire si besoin,

Considérant la nécessité de prévoir le recrutement d'un agent contractuel titulaire du diplôme d'infirmier afin d'exercer l'emploi de cadre de santé paramédical, au sein du service petite enfance, il convient de l'ajouter au tableau des contractuels de droit public,

Considérant le recrutement de 2 agents d'exploitation de la voirie sur des contrats d'accompagnement dans l'emploi de droit privé il convient d'ajouter 2 emplois pourvus dans le tableau des contractuels de droit privé,

Considérant une erreur matérielle dans le calcul des totaux de la colonne des effectifs pourvus dans le tableau des titulaires et des contractuels, apparaissant dans les délibérations précédentes, il convient de les rectifier,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Considérant l'exposé du Président
Après en avoir délibéré
DECIDE à l'unanimité

► **D'approuver** la modification du tableau des emplois ainsi proposée, à compter du 1^{er} juin 2022, comme suit :

AR Prefecture

047-200068948-20220518-DE_060_2022-DE
 Reçu le 23/05/2022
 Publié le 23/05/2022

TITULAIRES DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE					
Filière - Grade	Cat.	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont temps non complet	Emplois pourvus correspondants (Poste de ...)
FILIERE ADMINISTRATIVE					
Attaché hors classe	A	1	1	0	1 Directeur Général des services
Attaché principal	A	1-1	1-1	0	-1 Directrice des Affaires Financières
Attaché territorial	A	4-1	3+1	0	1 Directrice de l'Action Sociale 1 Directrice communication 1 Directrice des Ressources Humaines + 1 Directrice des Affaires financières
Rédacteur principal 1ère classe	B	3-1	3	0	1 Chargée de mission Leader et dév économique 1 Conseiller de Prévention 1 Responsable des Affaires Générales et tenue des Assemblées
Rédacteur principal 2ème classe	B	1	1	0	1 Responsable du service Habitat
Rédacteur	B	4	3	0	1 Directrice service PEEJ 2 Instructeurs Urbanisme Conseiller socio-administratif
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	4-1	4-1	0	- 1 Assistant de gestion administrative pôle fonctionnel 1 Assistant de gestion comptable et ressources humaines 1 Conseiller emploi 1 Assistant de gestion administrative de l'Ecole de musique et de danse
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	2	2	0	1 Assistant comptable 1 Assistant de gestion comptable et services techniques
Adjoint administratif	C	6	5-1	0	1 gestionnaire paie/carrière 1 assistante de gestion administrative Urbanisme - 1 Conseiller socio-administratif 1 assistante de gestion administrative Enfance et Jeunesse 1 Assistante RH
FILIERE TECHNIQUE					
Ingénieur principal	A	1	1	0	1 Directeur des Serv. techniques
Technicien principal de 1ère classe	B	1	1	0	1 Responsable administrative et financière des services techniques
Agent de maîtrise pal 2ème classe	C	2	2	0	1 Encadrant Voirie 1 Référent technique
Agent de maîtrise	C	4	3	0	1 Chef d'équipe 1 Agent d'exploitation voirie 1 Référent des documents techniques

AR Prefecture

047-200068948-20220518-DE_060_2022-DE
 Reçu le 23/05/2022
 Publié le 23/05/2022

Adjoint technique principal 1ère classe	C	6	6	0	1 Chef d'équipe Voirie 4 Agents d'exploitation de Voirie 1 Agent d'exploitation de Voirie spécialisé
Adjoint technique principal 2ème classe	C	5	5	0	1 Chef d'équipe Voirie 1 Responsable du service Patrimoine 2 Agents d'exploitation Voirie 1 Agent technique polyvalent
Adjoint technique	C	17	15	1	4 agents d'exploitation de Voirie spécialisés 4 Agents d'exploitation Voirie 3 Agents polyvalents du Patrimoine 1 chef d'équipe voirie 1 mécanicien Voirie 2 Agents d'entretien

FILIERE CULTURELLE

Assistant d'enseignement principal 1ère classe	B	7	7	0	1 Directeur de l'Ecole de Musique et de Danse 5 Enseignants Musique 1 Enseignant Danse
Assistant d'enseignement principal 2ème classe	B	2	2	0	2 Enseignants Musique
Adjoint du patrimoine	C	1	1	0	1 archiviste délégué à la protection des données

FILIERE ANIMATION

Adjoint d'animation principal 1ère classe	C	5	5	0	1 Coordonnateur Jeunesse 1 Directeur ALSH 3 Directeurs ALSH /NAP
Adjoint d'animation principal 2ème classe	C	4	4	0	1 Directeur Maison des Jeunes 1 Directeur ALSH /NAP 2 animateurs
Adjoint d'animation	C	3	3	2	1 animateur RAM 2 animateurs

FILIERE MEDICO-SOCIALE

Educateur de jeunes enfants de 1ère classe	A	1	1	0	1 Educateur Jeunes Enfants
Educateur de jeunes enfants de 2ème classe	A	2	2	0	1 Directeur de halte-garderie 1 Educateur Jeunes Enfants
Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	B	3	3	0	3 Auxiliaires de puériculture
Agent social principal 1ère Classe	C	1	1	0	1 Assistant éducatif Petite Enfance
Agent social principal 2ème classe	C	3	3	0	3 Assistants éducatifs Petite Enfance
Agent social	C	6	6	0	6 Assistants éducatifs Petite Enf
TOTAL		101	96-1 1-2	3	

CONTRACTUELS DE DROIT PUBLIC SUR EMPLOIS PERMANENTS

Filière - Grade	Cat.	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont temps non complet	Emplois pourvus correspondants (Poste de ...)
-----------------	------	-----------------------	-------------------	------------------------	---

AR Prefecture

047-200068948-20220518-DE_060_2022-DE
 Reçu le 23/05/2022
 Publié le 23/05/2022

FILIERE ADMINISTRATIVE

Directeur territorial	A	1	1	0	1 Directeur général adjoint attaché au Pôle Cohésion Sociale et Développement
Attaché territorial	A	5+1	4	0	1 Directrice juridique 1 Chef de projet TEPOS 1 chargé de missions TEPOS 1 Responsable service urbanisme
Redacteur territorial	B	4+1	4+1	1	1 Coordonnateur CTG 1 Conseillère en insertion professionnelle 1 Conseiller socio-administratif 1 Chargée de mission action collective et manager du commerce + 1 Animateur numérique Conseiller socio-administratif
Adjoint Administratif	C	2-1	1-1	0	1 Animateur numérique EFS Conseiller socio-administratif

FILIERE TECHNIQUE

Ingénieur territorial	A	2	2	0	1 Chargé de mission Natura 2000 1 Technicien Rivière
Technicien Principal 1 ^{ère} classe	B	1	1	0	1 Technicien Habitat
Technicien Principal 2 ^{ème} classe	B	1	1	0	1 Technicien Habitat
Technicien Territorial	B	1	1	0	1 Technicien Rivières
Agent de maitrise	C	1	0	0	1 Chef d'équipe
Adjoint technique Principal 2 ^{ème} cl	C	1	1	0	1 Agent d'exploitation Voirie
Adjoint technique	C	4	1+2	0	1+2 Agent d'exploitation Voirie

FILIERE CULTURELLE

Assistant d'enseignement artistique	B	6	6	6	5 Enseignants EMD 1 Enseignant Musique CDI
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	B	2	2	2	2 Enseignants EMD

FILIERE ANIMATION

Adjoint d'animation	C	13	13	10	13 Animateurs
---------------------	---	----	----	----	---------------

FILIERE MEDICO-SOCIALE

Éducateur de jeunes enfants	A	3	3	0	2 Directeurs de Multi Accueil 1 Animateur RAM
Auxiliaire de puériculture de classe normale	B	3	1	0	1 Auxiliaire de puériculture
Agent social principal 2 ^{ème} classe	C	1	1	0	1 Assistante Petite Enfance
Agent social	C	1	1	0	1 Assistante Petite Enfance

TOTAL

52+1+1+1-1

43+1-1+2+1

19

CONTRACTUELS DE DROIT PRIVE -CONTRATS AIDES

Filière - Grade	Cat.	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont temps non complet	Emplois pourvus correspondants (Poste de ...)
Contrats d'accompagnement dans l'emploi	/	6	4-2+2	0	-2+2 Agents d'exploitation de la voirie 1 Assistante de gestion administrative pôle fonctionnel 1 Agent polyvalent du patrimoine

AR Prefecture

047-200068948-20220518-DE_060_2022-DE
Reçu le 23/05/2022
Publié le 23/05/2022

TOTAL GENERAL	159 + 3	140+5- 1	22
	162	144	22

► **De prévoir** les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois et de les inscrire au budget d'Albret Communauté.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,

Le Président

Alain LORENZELLI

